



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Direction du droit international public
Département fédéral des affaires
étrangères
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Par mail : dv.voelkerrecht@eda.admin.ch

Réf. : 25_COU_6050

Lausanne, le 10 décembre 2025

Contre-projet direct à l'initiative populaire "Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité)" (24.092)

Madame, Monsieur,

Par courrier du 23 septembre 2025, le Conseil d'Etat a été invité à prendre position sur le contre-projet direct à l'initiative populaire « sauvegarder la neutralité suisse », ce dont il vous remercie.

Après examen, le Gouvernement vaudois peut adhérer à cette proposition de contre-projet direct à l'initiative. Il estime que l'inscription du principe de neutralité dans la Constitution peut être soutenue, à condition qu'elle soit envisagée comme un instrument de politique extérieure et non comme une fin en soi, conformément à l'approche retenue par le contre-projet. La politique de neutralité constitue un pilier de la politique extérieure de la Suisse, et doit conserver la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution du contexte géopolitique international, ce que compromettrait l'acceptation de l'initiative.

Par ailleurs, le Conseil d'État estime que l'ancrage constitutionnel du principe de neutralité, tel que prévu par le contre-projet, permettrait d'en concrétiser les objectifs : garantir l'indépendance et la sécurité du pays, prévenir et contribuer à la résolution des conflits, ainsi qu'offrir les bons offices de la Suisse en qualité de médiatrice. Une telle inscription ne limiterait toutefois pas la capacité de la Confédération à participer à des sanctions économiques ou à des programmes de défense, devenus essentiels pour la sécurité nationale.

En vous remerciant d'avoir donné la possibilité au Conseil d'Etat vaudois de se déterminer sur cet objet, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELLIER

Michel Staffoni